



Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 août 2023 de l'Association Avenir et Animations des Arcs (3A)

Cédric Lespiau, Président, ouvre la séance de l'Assemblée générale ordinaire à 15h 15.

L'assemblée générale se tient au centre Bernard Taillefer, à ARC 1800.

83 membres sont présents ou représentés, soit environ 50 % des membres de l'Association à jour de leur cotisation à la date de l'AG.

Avant de passer à l'ordre du jour de l'AG, le Président rappelle que celle-ci sera suivie d'une réunion publique, au cours de laquelle le maire de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs présentera les nouveautés et les projets pour les Arcs avec l'accompagnement du directeur général d'ADS, M. Frédéric Charlot, et du directeur d'AB Tourisme, M. Éric Chevalier. Cette réunion débutera à 18 h, ce qui obligera à clôturer l'AG à 17h.

La réunion publique sera suivie d'un vin d'honneur offert par notre association.

Le président rend tout d'abord hommage à Alain Rius, dont la brutale disparition a creusé un vide au sein du CA où son jugement, son expérience et sa bienveillance amicale servaient aussi bien sur les questions les plus techniques de fibre et d'internet que sur celles, plus diplomatiques, de prévention des nuisances de voisinage et d'accueil des groupes

1 - Rapport moral

Le président rappelle que le rapport moral présentant l'action et les résultats de l'année écoulée de 3A a été diffusé aux membres avec la convocation (le texte intégral du rapport moral est joint en annexe au présent PV). Il se concentrera donc sur les points les plus importants ou les plus nouveaux.

Concernant l'information, il souligne la fréquence et la densité des « Brèves de 3A » envoyées à tous les adhérents ainsi qu'aux présidents de copropriétés ; il invite à consulter les articles et à ne pas hésiter à utiliser sa rubrique « exprimez-vous » du site Internet de 3A dont Christian Helft fait la présentation concrète.

Concernant la participation de 3A à la gouvernance de la station, il souligne que la participation à la réunion hebdomadaire de coordination station permet le traitement en temps réel des difficultés de tout ordre grâce à la présence et à l'audience naturelle de Jean-Louis Narquin. N'hésitez pas à l'alerter !

Le président détaille aussi sa participation au comité directeur et aux commissions d'AB Tourisme, les Arcs étant la seule station où les propriétaires sont ainsi associés à l'administration de l'office du tourisme, du club des sports et à la coordination de l'animation.

Parmi les nouveautés 2023, il présente le Forum d'échanges entre présidents de copropriétés (56 présidents à ce jour) et 3A.

Il signale que la fibre est enfin disponible aux Arcs pour les particuliers.

Il fait le point sur le dossier épineux de la tarification inéquitable de l'eau potable en exprimant l'espoir que le rendez-vous programmé pour la fin d'année par la commune avec les représentants de copropriété pourra déboucher l'année prochaine sur un dispositif équitable rendant sans objet la poursuite des recours contentieux.

Il note le bon déroulement (grandement facilité par 3A) de la concertation entre la commune et les représentants des copropriétés sur l'étude « patrimoine architectural d'Arc 1600 et 1800 et transition énergétique » qui devrait déboucher prochainement sur des conclusions satisfaisantes (nécessité de respecter et mettre en valeur la qualité du patrimoine, reconnaissance de la pleine responsabilité des copropriétaires pour le devenir de leur résidence).

Le président détaille les initiatives 3A pour l'animation des Arcs, en particulier celle ayant conduit à l'installation d'un terrain de beach volley sur les hauts d'Arc 1600 en associant les efforts de l'ESF, de la commune et du promoteur Sotarbat.

Il évoque ensuite les sujets qui ont particulièrement mobilisé l'attention et l'étude de 3A, au premier chef la possibilité pour les communes touristiques de majoration, entre 5 et 60 %, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dossier également suivi avec vigilance par l'ensemble des associations regroupées dans la FARSM (fédération des associations de résidents des communes de montagne).

3A se trouve également à l'origine et au centre du projet de Festival de Bridge en cours de montage avec la mairie, AB Tourisme et l'hôtel Cachette, avec le soutien de la Fédération française de bridge et d'un Maître international de ce sport pour une mise en place début septembre à compter de 2024.

3A entend aussi intervenir pour une meilleure prise en compte des enfants dans l'accueil comme dans les forfaits de ski, tant l'avenir de la station reposera sur sa capacité à attirer et retenir les plus jeunes.

Enfin le président présente en détail le projet de Pass-3A qui permettra de faire reconnaître et récompenser les propriétaires 3A engagés pour le devenir de la station auprès des différents intervenants de la station.

En conclusion de son intervention, le Président met l'accent sur les orientations prioritaires de 3A soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

- persévérer dans son action pour les améliorations de la vie quotidienne et, en particulier la lutte contre le bruit et le laisser-aller éventuel,
- encourager l'embellissement de tous les sites et la promotion d'une haute qualité de services dans tous les domaines, conformément aux attentes des clients d'une grande station internationale,
- conserver avec la municipalité et tous les partenaires de la station un dialogue à la fois constructif, confiant et ferme,

- accroître l'audience de 3A en gagnant de nouveaux membres et renforcer son efficacité grâce à l'arrivée de nouveaux administrateurs proposés au suffrage de l'AG (Mmes Claire Chabrol, Bénédicte Gendrault et Caroline Plisson, et M. Jean-Christophe Monfret),
- augmenter aussi le poids des propriétaires grâce à leur inscription en nombre sur les listes électorales.

Résolution 1 : l'assemblée approuve, à l'unanimité, le rapport moral du Président

2 - Rapports financiers

Jacqueline Houin, trésorière de 3A, présente les résultats de l'exercice 2022.

« Les ressources de l'exercice ont été enregistrées pour un montant de cotisations de 7245 € (à comparer à 5665 € à fin 2021), auxquelles se sont ajoutés un remboursement par la Folie Douce de 100 € sur le cocktail de remise des prix de la coupe de golf ainsi qu'un reversement par le golf de 335 € sur les droits de jeux.

Le montant total des ressources s'établit 7680 €.

Les charges se sont élevées à 6761,52 € (à comparer à 4911,99 € à fin 2021).

Ainsi, l'exercice clos le 31 décembre 2022 présente un excédent de 918,48 €.

Considérons le détail des charges, elles s'élèvent à 6761,52 €.

Pour le poste Animations, nous avons dépensé 4849,27 €.

Fidèles aux décisions prises lors de la précédente assemblée générale, nous avons :

- reconduit notre soutien au golf pour 1298,23 € pour cette 21e coupe de golf, toujours prisée, qui a réuni plus de 100 joueurs ;
- sponsorisé à hauteur de 1000 € la nouvelle école de golf pour les jeunes ;
- renouvelé notre soutien au Festival de musique pour 1000 €, auquel nous avons ajouté 1000 € de soutien exceptionnel ;
- enregistré un spot radio, pour un montant de 551,04 €.

Les frais de réception pour nos rencontres (AG, Présidents de copropriété) se sont élevés à 687,47 €.

Outre ces dépenses d'animations et de réceptions, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1224,78 € se répartissant ainsi :

- des frais administratifs à hauteur de 96,28 €,
- des frais d'hébergement du site, un abonnement au système de visio-conférence Zoom et l'achat d'un logiciel, pour 356,68 €,
- les cotisations à AB Tourisme et aux 2 Fédérations de résidents en montagne, soit 498 €,
- des frais bancaires : commissions d'encaissement des cartes bancaires, cotisation bancaire « jazz » et assurance obligatoire, le tout pour 273,82 €.

Notre résultat 2022 présente un excédent de 918,48 €.

Le solde bancaire au 31/12/2022 s'élève à 9748,60 € en compte courant et 5006,72 € placés, soit une trésorerie au 31/12/2022 de 14755,32 €.

Je rappelle que les sommes placées sur un livret A le sont sans frais de gestion et restent disponibles à tout moment. Ce placement nous a rapporté 6,72 €.

Au bilan, nous avons porté 105 € pour 3 cotisations encaissées d'avance ».

Mme HOUIN présente ensuite le budget prévisionnel pour l'exercice 2023 et celui pour 2024.

BUDGET 2023.

Les ressources.

Nous gardons confiance et pouvons envisager des ressources à peu près équivalentes à celles de 2022, à savoir 7680 €.

Les dépenses s'établiraient probablement à un montant arrondi à 9114 € avec la répartition suivante :

- Des frais de gestion comprenant les frais administratifs, abonnement internet, cotisations aux associations, à AB Tourisme, carte bancaire seraient de l'ordre de 1589 €.
- Des frais de réceptions concernant notre prestation cocktail AG, 2 réunions de présidents de copropriété, 1 réunion de copropriétaires à Noël, des frais de déplacement pour les réunions sur sites s'élèveraient à 1754 €.
- Des **frais d'animations**, de l'ordre de 5772 €, dont :
 - Pour notre Coupe de Golf du 8 août, les accords passés entre l'AGABSM gestionnaire du golf et le responsable de la Folie Douce, qui a accepté d'ouvrir cet été un snack et d'héberger gratuitement le club house nous conduisent à les choisir comme prestataires pour organiser le cocktail de remise des prix au tarif de 12 € par personne, soit un budget de l'ordre de 960 €.
 - Pour accroître la visibilité de 3A sur les stations, nous avons accepté l'offre d'aide logistique d'Eric Siri de R'les Arcs pour lancer cet hiver 2023 un spot publicitaire pour un montant de 1812 €. N'ayant pas constaté de succès en termes d'audience et d'adhésions, le conseil d'administration a décidé de ne pas engager de frais sur l'été 2023.
 - Nous avons renouvelé, comme voté au cours de l'AG 2022, notre soutien à 'école de golf pour les jeunes pour 1000 €.
 - En prenant en compte le renouvellement de notre soutien au festival de musique 2023 à hauteur de 2000 €, nous participons ainsi au 50e anniversaire, jubilé magnifiquement marqué par la présence de musiciens prestigieux.

Ainsi, les cotisations membres prévues à ce jour pour 7680 € ne couvriront pas les dépenses s'élevant à 9114 €. Nous aurons alors recours, pour équilibrer ce budget 2023, à une reprise sur les excédents antérieurs pour un montant de 1434 € après arrondis.

Nous mettons aux voix l'approbation du budget 2023 ainsi présenté : budget adopté à l'unanimité.

BUDGET 2024

Si nos dépenses, autres que les frais fixes, dépendent de nos décisions, il n'en va de même de nos recettes, qui reposent sur la volonté de soutien à notre association.

Nous proposons pour 2024 un montant de ressources de 40 €*200, soit 8000 €. »

Sur ce point, le président reprend la parole pour justifier cette augmentation destinée permettre à 3A de renforcer ses initiatives.

Mme Jacqueline Houin reprend la parole.

« Nous soumettons au vote la possibilité de passer le montant de la cotisation à 40 €, au lieu des 35 € inchangés depuis la création de notre association en 2000.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Il nous faut décider également pour 2024 le renouvellement de notre soutien :

- au festival de musique, pour 2000 € : la résolution est adoptée à l'unanimité.

- à l'école de golf, pour 1000 € : la résolution est adoptée à l'unanimité.

- à l'AGABSM qui gère le golf, en organisant notre 23e compétition, pour environ 960 € : la résolution est adoptée à l'unanimité.

En fonction du devis proposé par la radio R'les Arcs, Le conseil d'administration décidera ou non de la pertinence d'un spot publicitaire de 3A pour l'hiver 2024.

Je rappelle que cette dépense s'est élevée en 2023 à 1812 €.

Sans cet investissement, le montant des dépenses s'établirait à 8100 € pour un montant de recettes de l'ordre de 8000 €. Il en découlerait pour l'exercice 2024 un déficit de 100 €, déficit que nous couvririons par une reprise sur les excédents antérieurs.

Avec cette dépense, nous couvririons le déficit de 1912 € par une reprise sur nos excédents antérieurs.

Nous devons passer au vote : budget adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre confiance. »

Résolution 2-1 : L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2022 qui lui sont présentés et donne quitus à la Trésorière pour sa gestion de l'exercice 2022

Résolution 2-2 : L'assemblée approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2023 qui lui est présenté à l'équilibre avec un équilibre assuré par une reprise sur excédents antérieurs de 1434 euros

Résolution 2-3: L'assemblée décide de porter le montant de la cotisation annuelle à 40 euros.pour 2024

Résolution 2-4 :L'assemblée approuve à l'unanimité le projet de budget pour 2024 qui lui est présenté en équilibre avec une reprise sur excédents antérieurs de 100 euros

3 - Renouveaulement du Conseil d'Administration

Selon les statuts, le conseil d'administration comprend 12 membres élus pour 3 ans et il est renouvelable par tiers. Sa composition actuelle est la suivante :

- mandats venant à échéance en 2023 : Jacqueline Houin, Cédric Lespiau
- mandats venant à échéance en 2024 : Bernard Seligmann, Christian Helft
- mandats venant à échéance en 2025 : Jean-Louis Narquin, Carole Rampazzo et Thomas Di Lorenzo, qui nous a fait part de sa décision de démissionner
- + Hors effectif (président d'honneur de 3A) : Jean-Luc Mercier

6 sièges sont donc actuellement vacants :

- 2 sièges pour un mandat de 3 ans (sièges libérés par Miren Vercollier et Hervé Panthier démissionnaires en 2022)
- 2 sièges pour un mandat de 2 ans (sièges libérés par Paul Landowski et Thomas Di Lorenzo)
- 2 sièges pour un mandat d'un an (sièges d'Alain Rius décédé et de Bernard Hollebeke démissionnaire en 2022).

Mme Houin et M. Lespiau sont candidats au renouvellement de leur mandat.

Le CA propose à l'AG la désignation de Claire Chabrol, Bénédicte Gendrault, Caroline Plisson et Jean-Christophe Monfret sur les sièges libérés par Miren Vercollier, Hervé Panthier, Paul Landowski et Thomas Di Lorenzo.

Le Président indique qu'aucune autre candidature ne s'est manifestée.

Caroline Plisson et Jean-Christophe Monfret présentent la forte motivation de leur candidature. Christian Helft présente les messages dans le même sens de Bénédicte Gendrault et de Claire Chabrol, qui regrettent vivement de ne pas pouvoir participer à la réunion.

Résolution 3.-1 : L'assemblée vote, à l'unanimité, le renouvellement des mandats de Mme Jacqueline Houin et de M. Cédric Lespiau pour une durée de 3 ans, venant à échéance en août 2027.

Résolution 3.-2 : L'Assemblée vote à l'unanimité la nomination de Mme Caroline Plisson et de M. Jean-Christophe Monfret pour une durée de 3 ans venant à échéance en août 2027 et la nomination de Mmes Claire Chabrol et Bénédicte Gendrault pour une durée de 2 ans venant à échéance en août 2026.

4 - Questions diverses

Le président ouvre à 16 h 15 la discussion générale.

Sont successivement abordés les points suivants :

- l'utilité des cafés-contacts 3A qu'organisait Paul Landowski, une pratique à renouveler

- le rôle des propriétaires, qui doivent être reconnus comme les principaux financeurs des Arcs,
- l'adhésion payante à 3A, qui n'exclue pas la mise à disposition gratuite par 3A d'informations (« on n'est pas un business », la cotisation n'est pas le prix d'un service, mais une contribution désintéressée et indispensable à la vie de l'association),
- la procédure pour s'inscrire sur les listes municipales, au moins pour les prochaines municipales. Une procédure très simple et réversible ouverte à tous les ressortissants de l'Union Européenne acquittant aux Arcs des impôts locaux depuis deux ans ; une information plus précise sera disponible sur le site Internet,
- les problématiques du golf :

Jean-Louis Narquin énumère les problèmes à surveiller (implantation des pylônes du futur Transarc, reconstruction du practice de golf et des locaux pour le matériel des jardiniers, projet de piste pour kart traversant tout le golf, réduction continue de la contribution d'ADS à l'équilibre de l'exploitation).

Jean-Luc Mercier, créateur et président d'honneur de 3A, rappelle que les actions de 3A ont été déterminantes pour assurer la survie du golf lorsque la SMA n'a plus voulu en assurer directement l'exploitation, ce qui a alors conduit à la création d'une association assurant désormais l'exploitation du terrain qui est loué à ADS. Il invite ses successeurs à demeurer très vigilants, le golf étant un élément fondamental de l'attractivité des Arcs, envié par les autres stations moins bien équipées et leur municipalité.

Claudie Blanc, fille de Robert blanc créateur des Arcs avec Roger Godino, dit bravo à 3A pour toutes ses actions.

Elle relate les trois dernières recommandations que lui a confiées Roger Godino : arrêter de construire dans une station arrivée à maturité ; préserver le golf, élément majeur de l'attractivité des Arcs depuis la création des Arcs ; maintenir une communication de qualité sur les atouts majeurs des Arcs tel le festival de Musique créé il y a 50 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 17 heures 15.

Le secrétaire général

Christian Helft

Le Président

Cédric Lespiau